



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-03-2026 /

Dossier complet le : 27-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015877/KK P

1 Intitulé du projet

CREATION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE HONFLEUR (14)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CCPHB AQUATIQUE

Raison sociale

SPV

N° SIRET

99483255800013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LECUIROT

Prénom(s)

PATRICK

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Honfleur, au sein d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) existante. Le projet est implanté sur une parcelle non bâtie située dans le périmètre de la ZAC, laquelle a fait l'objet d'une évaluation environnementale globale en 2009 par la société ANTEA, conformément à la réglementation alors applicable, sur une superficie d'environ 116 hectares. Les impacts environnementaux liés à l'aménagement de la ZAC ont ainsi déjà été analysés et pris en compte. Dans cette évaluation, le site du projet est identifié au sein du secteur n°9, destiné aux activités commerciales tertiaires, activités mixtes et logistique de proximité. Le projet s'inscrit dans la continuité des vocations prévues pour ce secteur, en tant qu'équipement de loisirs à vocation intercommunale. La ZAC est aujourd'hui majoritairement aménagée et urbanisée, accueillant notamment des équipements commerciaux structurants. Le projet ne génère aucune extension du périmètre d'urbanisation, ni modification substantielle de l'organisation du site, et s'implante dans un environnement déjà fortement anthropisé. Le projet comprend la réalisation d'un équipement public neuf, incluant des bassins, des locaux techniques et des aménagements

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de : répondre aux besoins en équipements aquatiques de la population à l'échelle intercommunale ; - proposer un équipement public de loisirs et de sport accessible à tous les publics, - renforcer l'offre d'équipements de loisirs sur le territoire, en cohérence avec les orientations d'aménagement de la ZAC ; - s'inscrire dans une logique de renouvellement urbain, en valorisant une parcelle non bâtie au sein d'un secteur déjà urbanisé ; - optimiser l'utilisation des espaces aménagés existants, sans consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux du projet correspond à la réalisation d'un centre aquatique intercommunal sur une parcelle actuellement non bâtie, située au sein d'une ZAC existante et majoritairement aménagée. Le site du projet se caractérise par la présence d'une nappe phréatique peu profonde et par sa localisation en secteur exposé au risque d'inondation. Ces contraintes sont connues et prises en compte dès la conception du projet et seront intégrées à l'organisation du chantier. Les travaux comprendront : les travaux préparatoires et de terrassement, réalisés avec des dispositions adaptées afin de limiter les interactions avec la nappe (profondeur maîtrisée des fouilles, gestion des venues d'eau) ; la construction du bâtiment et des bassins, conçus de manière à être compatibles avec les contraintes hydrauliques du site ; la mise en œuvre des réseaux et leur raccordement aux infrastructures existantes ; les aménagements extérieurs, incluant la gestion des eaux pluviales. La phase de chantier sera temporaire et limitée dans le temps. Les nuisances potentielles (bruit, poussières, trafic de chantier) seront ponctuelles et réversibles, et encadrées par des mesures de gestion spécifiques, notamment : la prévention des pollutions accidentelles en lien avec la proximité de la nappe ; l'adaptation des modalités de chantier en période de fortes pluies ; la gestion réglementaire des déblais et des déchets. Les travaux ne nécessitent aucune extension du périmètre d'urbanisation, s'inscrivent dans un secteur déjà anthropisé, et respectent les prescriptions réglementaires applicables en matière de risque d'inondation et de protection des eaux souterraines.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet fonctionnera comme un équipement public de loisirs au sein d'une ZAC existante et urbanisée. Les consommations en eau et en énergie seront maîtrisées et conformes à la réglementation en vigueur. La parcelle étant située dans un secteur caractérisé par une nappe phréatique peu profonde et exposée au risque d'inondation, le fonctionnement du site intégrera des dispositions techniques adaptées, afin de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines et de ne pas aggraver le risque existant. Les impacts environnementaux en phase d'exploitation sont limités et maîtrisés. À l'issue de la durée de vie de l'équipement, le projet pourra faire l'objet d'un démantèlement, comprenant la déconstruction des ouvrages, la gestion réglementaire des déchets et la remise en état du site. Les opérations seront conduites avec des précautions adaptées à la présence d'une nappe peu profonde et au risque d'inondation, afin de prévenir toute pollution des sols et des eaux. Les nuisances générées seront temporaires et réversibles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'inscrit dans une ZAC ayant déjà fait l'objet d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau avec un arrêté préfectoral d'autorisation délivré en décembre 2009 (Ref. CG/CG/09-806) donc pas de DLE supplémentaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie Nombre de places de stationnement	(10686, m2) (82, place)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de Normandie

Lieu-dit : _____

Localité : Avenue de Normandie 14600 Honfleur

Code postal : 14600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long.: 0°15'55"E , " Lat.: 49°24'54"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °''' Lat. : °'''Point de d'arrivée : Long. : ° ', " Lat. : ° ', "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI DU PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE, Zone Ula

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet est soumis a la procedure d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, afin de determiner s'il doit faire l'objet ou non d'une evaluation environnementale. Il s'inscrit par ailleurs au sein d'une Zone d'Amenagement Concerte (ZAC) ayant deja fait l'objet d'une evaluation environnementale globale, realisee dans les annees 2009, portant sur l'ensemble du perimetre de la ZAC et sur les principes d'aménagement, dont la gestion des eaux pluviales et les incidences sur les milieux. La ZAC a egalement fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, instruit a l'echelle globale et ayant donne lieu a un arrete prefectoral d'autorisation delivre en 2009. Conforme aux hypotheses retenues dans cette autorisation, il ne constitue ni une operation nouvelle ni une modification substantielle des

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La vallee de la Morelle, d'une superficie de 1857 ha (code 230031152), se situe dans le perimetre du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Honfleur
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La cartographie de la DREAL Normandie indique que le projet est situe dans un secteur predispose a un secteur de zone humide. L'etude d'impact pour l'amenagement du Parc d'Activites Calvados Honfleur SHEMA en Avril 2009 - N°A49053/B de la SHEMA met en evidence la parcelle n'est pas un secteur de zones humides. Un rapport de diagnostic des zones humides a de nouveau ete realise en
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situe dans un site inscrit qui est la Cote de Grace EST. Le projet respectera les preconisations du site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 : L'estuaire de la Seine et l'estuaire et Marais de la Basse seine sont situes a environ 500 m a 800 m du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui, de maniere ponctuelle. La construction du batiment du centre aquatique pourra generer un excedent limite de materiaux lie aux fondations, qui sera reutilise sur site ou evacue vers des filieres agreees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Oui.Le projet est ponctuellement deficitaire en materiaux, certaines zones devant etre remblayees dans le cadre des aménagements et de la mise a niveau du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui, le projet est concerne par le risque de submersion marine. La parcelle est situee dans le perimetre de l'Atlas des zones sous le niveau marin (ZNM). Le projet respecte la doctrine en vigueur, avec une implantation des batiments a une cote minimale de 5,56 m NGF, garantissant la maitrise du risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Oui le projet concerne une piscine intercommunale, il sera soumis aux controles et a la legislation en vigueur pour ce type d'activites.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements et un trafic supplémentaires, principalement liés à la fréquentation du centre aquatique et au personnel, limités et adaptés à la vocation du secteur, desservi par des infrastructures routières existantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer du bruit en phase travaux, de façon temporaire, puis un bruit modéré en phase d'exploitation, lié à la fréquentation du site, sans nuisance significative.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par des nuisances sonores ponctuelles en phase travaux, puis modérées en phase d'exploitation, liées à la fréquentation du site, sans nuisance significative.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être générées uniquement en phase travaux, liées aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit un éclairage fonctionnel du site et du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront adaptées aux besoins, réglementées et limitées, sans nuisance notable pour l'environnement. Les lumières seront éteintes la nuit.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Principalement en phase travaux (poussières liées aux terrassements et circulations d'engins).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet génère des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales, sans rejet polluant spécifique.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux usées : rejetées vers le réseau public d'assainissement collectif. Eaux pluviales : prises en charge par le dispositif existant et autorisé de la ZAC, hors du site du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet genere des effluents domestiques en phase d'exploitation, raccordes au reseau public d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase travaux : dechets inertes et non dangereux (deblais, emballages).Phase d'exploitation : dechets non dangereux (dechets assimilés aux ordures menageres).Aucun dechet dangereux specifique n'est attendu hors maintenance courante.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraine une modification de l'usage du sol, par l'implantation d'un equipement public au sein d'un secteur a vocation commerciale, conformément aux orientations d'aménagement de la ZAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'etre cumulees de maniere significative avec d'autres projets existants ou approuves. Le projet s'inscrit dans un secteur deja aménage et integre a une planification globale, dont les effets cumules ont deja ete pris en compte a l'échelle de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation environnementale globale de la ZAC, réalisée dans les années 2009, a conclu à l'absence d'incidences environnementales significatives sous réserve du respect des prescriptions définies, notamment en matière de gestion des eaux pluviales, d'imperméabilisation des sols et d'insertion paysagère. Par ailleurs, la ZAC a fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, ayant donné lieu à un arrêté préfectoral d'autorisation délivré en 2009. Cette autorisation a validé le principe et le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales et conclu à la compatibilité du projet avec la préservation des milieux aquatiques. Le projet de centre aquatique s'inscrit dans les hypothèses retenues par ces évaluations, sans modification substantielle des aménagements autorisés. Il ne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu de manière à éviter et réduire ses incidences environnementales. Il s'implante dans un secteur déjà aménagé, intègre une évaluation environnementale et une autorisation Loi sur l'Eau existantes à l'échelle de la ZAC. L'imperméabilisation réelle est inférieure au maximum autorisé, avec environ 4 000 m² d'espaces verts. Les eaux pluviales sont gérées hors site par les ouvrages existants, sans création d'ouvrages nouveaux. Les nuisances temporaires en phase travaux (bruit, poussières) sont limitées par des mesures adaptées, et les effluents liés à l'activité de piscine sont raccordés au réseau public d'assainissement. Ces mesures permettent de garantir l'absence d'impacts résiduels notables sur l'environnement et la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de centre aquatique intercommunal s'implante au sein d'un secteur déjà aménagé et anthropisé, inclus dans une Zone d'Aménagement Concerté ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale globale ainsi que d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau délivrée par arrêté préfectoral en 2009. Le projet est conforme aux hypothèses retenues dans ces procédures, ne constitue pas une opération nouvelle ni une modification substantielle des aménagements autorisés, ne crée aucun ouvrage hydraulique nouveau et n'entraîne pas de rejets supplémentaires vers le milieu naturel. Les impacts potentiels identifiés sont limités, temporaires et maîtrisés, notamment en phase travaux, et aucune incidence notable sur l'environnement ou la santé humaine n'est attendue. Au regard de ces éléments, le projet n'est

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VEDIEU

Prénom Christophe

Qualité du signataire GERANT ECOTONE INGENIERIE

À LE HAVRE

Fait le 26-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)